

16 juin 2011

MESSAGE DE | ANNE-MARIE BOISVERT  
Vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

**Objet : Équité salariale -  
versement des ajustements salariaux**

Chères membres du personnel,  
Chers membres du personnel,

Je suis très heureuse de vous annoncer que l'Université, donnant suite à l'entente sur l'équité salariale intervenue en décembre dernier avec votre Syndicat, versera sous peu les ajustements salariaux convenus à ceux et surtout à celles d'entre vous occupant ou ayant occupé des fonctions à prédominance féminine. Le versement des ajustements, rétroactifs au 21 novembre 2001, se fera à la paie du 30 juin prochain, tandis que les intérêts courus sur ces ajustements seront inclus à la paie du 14 juillet, au taux légal de 5 %.

Le personnel visé par cette mesure comprend 1600 employé(e)s actifs, ainsi que 1300 retraité(e)s et personnes ayant quitté l'Université. Dans les prochains jours, les personnes admissibles recevront par courrier interne ou par la poste une fiche détaillée des ajustements qui s'appliquent à leur situation. Vous pouvez dès maintenant consulter les changements apportés à votre dossier sur MonPortail UdeM. Les ajustements sont facilement identifiables puisqu'ils sont versés sous forme d'une prime ajoutée au salaire de base.

La Direction des ressources humaines, avec le concours du Service de la paie et de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication, a redoublé d'efforts afin de pouvoir verser les sommes dues avant les vacances d'été. Comme vous le savez, le calcul des ajustements représentait un processus complexe, en

raison notamment de l'étendue de la période couverte par la rétroactivité (environ 10 ans).

Je me réjouis que l'exercice se finalise aujourd'hui et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, au règlement de l'équité salariale et au processus qui nous permet de vous verser les sommes qui vous sont dues en vertu de la loi.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous référer à la [foire aux questions](#) que nous avons préparée à votre intention, et en particulier aux questions 12 à 15, qui portent sur le calcul des ajustements salariaux. De plus, vous pouvez toujours adresser vos questions à: [equitesalar1244@umontreal.ca](mailto:equitesalar1244@umontreal.ca)

Cordialement.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification,

Anne-Marie Boisvert